11 mar 2022 -16:07

Conseil des ministres du 11 mars 2022

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le vendredi 11 mars 2022 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Marchés publics pour l'Administration générale des Douanes et Accises

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant deux marchés publics pour l'Administration générale des Douanes et Accises du SPF Finances.

Il s'agit concrètement des marchés publics suivants :

- fourniture, mise en service et entretien de scanners mobiles à rayons X destinés au contrôle du contenu des véhicules et des conteneurs
- fourniture, élaboration et maintenance d'une solution appelée FORCE (*Federal Overviewer for management of Radioactivity alerts and Container scanning Events*) visant à moderniser les interfaces utilisateurs, l'infrastructure informatique, les applications et la gestion des images scannées et des données des portiques de mesure de la détection de la radioactivité (RPM) dans les ports belges

Les deux marchés seront passés selon une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Garantie de l'Etat pour la construction des nouvelles prisons de Vresse-sur-Semois et Bourg-Léopold

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un avant-projet de loi permettant l'octroi, par l'Etat fédéral, d'une garantie pour les DBFM lancés pour les prisons de Vresse-sur-Semois et Bourg-Léopold.

Dans le cadre de la passation des marchés publics pour le *Design, Build, Finance et Maintain* (DBFM) des prisons de Vresse-sur-Semois et Bourg-Léopold, il est prévu une garantie de l'État sous la forme d'un cautionnement accordée pour la couverture des obligations de paiement de la Régie des bâtiments en vertu des contrats DBFM conclus avec le partenaire privé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
https://michel.belgium.be
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Formation continue du personnel opérationnel des zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal comprenant des mesures relatives à la formation du personnel opérationnel des zones de secours, suite à l'annulation d'un certain nombre d'heures de formation continue dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus.

En raison des mesures persistantes contre le Covid-19, à la demande des organisations syndicales des pompiers, de RéZonWal, du Service d'incendie de Bruxelles et du *Netwerk Brandweer*, le projet comprend les propositions suivantes :

- l'obligation de suivre une formation continue au cours des six premiers mois de 2021 est supprimée
- une adaptation du statut pécuniaire afin que la promotion dans l'échelle barémique puisse avoir lieu même si la condition des 24 heures de formation continue pour 2021 n'est remplie que pour 12 heures
- les heures déjà suivies restent enregistrées pendant la période de référence de cinq ans pour le personnel des pompiers
- ces mesures auront nécessairement un effet rétroactif, car cette situation n'aurait pas pu être anticipée
- une délégation est donnée à la ministre de l'Intérieur pour réduire le nombre d'heures de formation continue obligatoire, sur la base de circonstances exceptionnelles dans une ou plusieurs zones. Les circonstances exceptionnelles ne peuvent exister que si une phase provinciale ou fédérale de planification d'urgence a été déclarée

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours et l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant statut pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l’Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Régie des bâtiments : hébergement de la Direction de la Sécurité de la Police fédérale à Tubize

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location d'une partie du commissariat de police, sis chaussée de Mons 475 à Tubize, pour l'hébergement des services de la Direction de la Sécurité (DAB) de la Police fédérale, qui disposent d'une section dans la province du Brabant wallon.

La proposition de contrat porte sur une durée de neuf années consécutives prenant cours le 1er avril 2021. Deux années de gratuité, depuis l'occupation effective de la Police fédérale, ont été consenties par le bailleur. Le contrat peut faire l'objet d'une résiliation intermédiaire par le preneur ou le bailleur à la fin de la 3e, 6e ou 9e année et ensuite chaque année, afin de correspondre au planning de déménagement dans l'extension du Palais de Justice II de Nivelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
https://michel.belgium.be
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Désignation de l’administrateur général adjoint de l’INAMI

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal visant à attribuer la fonction de management d’administrateur général adjoint de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI).

La fonction de management d’administrateur général adjoint est attribuée à Pedro Facon à partir du 9 avril 2022 et ce, pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Finances : modifications concernant les modalités de fonctionnement du registre UBO

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO.

Le projet concerne la modification de l'arrêté royal du 30 juillet 2018 relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO. Ce registre a pour objectif de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et fonctionne comme une banque de données centralisée reprenant l'ensemble des personnes qui possèdent ou contrôlent une des entités juridiques identifiées dans la loi du 18 septembre 2017.

Concrètement, il s'agit de la transposition partielle de la directive (UE) 2018/843 modifiant :

- la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme
- les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE relatives aux dispositions concernant le registre UBO

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Règles d’évaluation des mutualités

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Franck Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal portant modification de l’arrêté royal relatif à la comptabilité des mutualités et des unions nationales de mutualités.

Les règles entourant la comptabilité et les comptes annuels des entités mutualistes figurent dans l'arrêté royal du 21 octobre 2002.

À la suite de la réforme de l'organisation de l'assurance maladie complémentaire prévue par la loi du 26 avril 2010, le projet d'arrêté royal prévoit des adaptations de l'arrêté royal du 21 octobre 2002 pour ce qui concerne les règles d'évaluation applicables à l'assurance complémentaire.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d’arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 21 octobre 2002 portant exécution de l'article 29, §§ 1er et 5, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Nouvelles prescriptions en matière de sécurité incendie dans les bâtiments neufs

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal comprenant diverses adaptations des prescriptions pour la sécurité incendie des nouveaux bâtiments à construire.

Le projet implique une modification des prescriptions en matière de sécurité incendie pour les chaufferies, les parkings, les ascenseurs et les façades.

Le projet vise à adapter l'arrêté royal du 7 juillet 1994 réglementant la sécurité incendie des nouveaux bâtiments à construire et des extensions des bâtiments déjà existants.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal van 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion auxquels les bâtiments nouveaux doivent satisfaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Modalités pour la consultation de la population concernant des projets menés à l'étranger ayant des conséquences environnementales en Belgique

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant comment et quand la population doit être consultée sur les projets étrangers susceptibles d'avoir des conséquences environnementales considérables en matière de rayonnements ionisants en Belgique.

Cette décision concerne la transposition de la directive européenne 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, modifiée par la directive 2014/52/UE.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, concernant les projets à l'étranger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Brexit : inscription des ressortissants du Royaume-Uni dans le registre d'attente

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'inscription des ressortissants du Royaume-Uni dans le registre d'attente.

Le dossier est lié au Brexit et à l'accord sur le retrait qui a été conclu à cet égard. Le projet règle les modalités de l'inscription dans le registre d'attente des Britanniques qui ont fait valoir leur droit de travailleur transfrontalier.

L'arrêté royal du 24 décembre 2020 prévoit en effet l'inscription dans le registre d'attente des ressortissants du Royaume-Uni qui ont fait valoir, en Belgique, leur droit en tant que travailleurs frontaliers avant la fin de la période de transition et dont la demande pour le statut de bénéficiaire de l'accord de retrait (« annexe 58 ») a été acceptée.

Cette inscription est nécessaire pour pouvoir leur délivrer un document de séjour.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal relatif à l'inscription dans le registre d'attente des ressortissants du Royaume-Uni bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ayant exercé leur droit en tant que travailleurs frontalier

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
https://mahdi.belgium.be
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Marché public pour la DG Transformation digitale du SPF BOSA

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public « IT Service Support » pour la direction générale Transformation digitale du SPF Stratégie et Appui (BOSA).

Il s'agit d'un marché public via procédure concurrentielle avec négociation au sein du domaine Infrastructure, Opérations et Support (IOS), qui doit fournir un soutien au SPF BOSA. Le marché a pour objectif de poursuivre la professionnalisation des services ICT, en tenant compte des attentes en évolution des clients. Le marché est conclu pour une période d'un an avec la possibilité de trois prolongations d'un an chacune.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
https://michel.belgium.be
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Nomination d’un membre du conseil d’administration de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes

Sur proposition de la secrétaire d’État à l’Égalité des genres Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal portant nomination d’un membre du conseil d’administration de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes.

Aline Lacroix est nommée vice-présidente et membre effective avec voix délibérative du conseil d’administration à partir du 14 mars 2022.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sarah Schlitz, secrétaire d’État à l’Egalité des genres, à l’Egalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 -8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

La Belgique renvoie la situation en Ukraine devant la Cour pénale internationale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé le renvoi de la situation en Ukraine devant la Cour pénale internationale (CPI).

À la suite d'un appel formulé le 1er mars dernier par l'ambassade du Royaume-Uni à La Haye, 38 États parties au Statut de Rome se sont joints à une saisine groupée de la Cour pénale internationale sur la situation en Ukraine.

Compte tenu de ces circonstances et de l'urgence manifeste, la Belgique s'est jointe au renvoi de la situation à la CPI, suite à l'accord de principe intervenu au Conseil des ministres restreint (Kern).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Amendements à l'avant-projet de loi sur la conservation des données d'identification

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé des projets d'amendements à l'avant-projet de loi relatif à la collecte et à la conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques et à la fourniture de ces données aux autorités.

La Cour constitutionnelle a annulé certains articles de la loi du 29 mai 2016 relative à la collecte et à la conservation des données dans le secteur des communications électroniques (*data retention*). Cette loi avait été adoptée pour mettre fin à l'anonymat des abonnés de cartes prépayées qui permettent d'utiliser des services mobiles, en obligeant les opérateurs à identifier ces derniers.

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de réparation de la loi *data retention* en deuxième lecture le 17 décembre 2021. Cependant, la Cour constitutionnelle a entre-temps rendu un nouvel arrêt concernant la loi du 1er septembre 2016, qui avait été adoptée pour mettre fin à l'anonymat des abonnés de cartes prépayées qui permettent d'utiliser des services mobiles, en obligeant les opérateurs à identifier ces derniers. Elle annule le changement fait par cette loi à l'article 127 de la loi télécom « uniquement en ce qu'il ne détermine pas les données d'identification qui sont collectées et traitées et les documents d'identification qui entrent en considération". En effet, selon la Cour, la Constitution exige que ces données et documents soient énumérés dans la loi. La Cour maintient dès lors les effets de la disposition annulée jusqu'à l'entrée en vigueur d'une norme législative qui énumère ces données d'identification et ces documents d'identification.

C'est pourquoi le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui des amendements au projet de réparation, qui modifie les articles 126 et 127 en ce sens. Les projets d'amendements sont transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Tarif social de la chaleur

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui mettent en oeuvre le tarif social de la chaleur.

Suite à l'avis donné par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz le 1er avril 2021, les modifications nécessaires à la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisation (loi gaz) ont été apportées au moyen du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'énergie et de l'article 95 de la loi-programme du 27 décembre 2021. Les projets d'arrêté royal approuvés aujourd'hui visent à mettre en œuvre le tarif social de la chaleur, en application de la loi du 12 avril 1965.

Le premier projet prévoit que, pendant la phase d'introduction du tarif social de la chaleur, le prix maximal social de la chaleur est aligné sur le prix maximal social du gaz naturel. Il restera possible pour les fournisseurs de chaleur de répercuter sur les clients résidentiels protégés les coûts fixes qui ne sont pas liés à la composante énergie ou réseau (par exemple, l'installation et l'entretien) en plus du prix social chaleur.

Le second projet prévoit le remboursement, et les modalités de ce remboursement, des entreprises de chaleur qui assurent la fourniture de chaleur en appliquant les tarifs sociaux. Tout comme le prix maximum social, le prix de référence pour les fournisseurs de chaleur est lié au prix de référence du tarif social pour le gaz naturel dans ce projet d'arrêté royal. Toutefois, une compensation fixe majorée de 125 euros par point de raccordement contre 25 euros pour le gaz naturel est prévue.

Les projets seront soumis à un prochain Comité de concertation. ils seront ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant les prix maximaux sociaux pour la fourniture de chaleur aux clients résidentiels protégés

Projet d'arrêté royal fixant les règles de détermination du coût réel net pour les entreprises fournissant de la chaleur à des clients résidentiels protégés au moyen de réseaux de distribution de chaleur à distance, et de leur intervention pour sa prise en charge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

.be
© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Utilisation temporaire de stocks stratégiques de pétrole et de produits pétroliers à destination du gouvernement ukrainien

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant la décision de mettre une partie de la réserve stratégique belge de stocks pétroliers à la disposition de l'Ukraine.

En réponse au conflit en Ukraine et à la hausse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers, le conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a décidé le 1er mars 2022 de lancer une action collective dans le but de libérer 60 millions de barils. Les États membres peuvent contribuer volontairement à l'action en libérant leurs stocks stratégiques.

Dans ce cadre, la Belgique mettra une partie de sa réserve stratégique de stocks pétroliers et de produits pétroliers à la disposition de l'Ukraine :

- Dans une première phase, 3,8 k tonnes de produits pétroliers, dont 0,5 k tonne d'essence, 3 k tonnes de diesel de qualité hivernale et 0,3 k tonne de diesel pour engins, ont été libérés pour soutenir l'Ukraine.
- Dans une seconde phase, une mise à disposition de l'Ukraine de 33,25 k tonnes de produits pétroliers, soit l'équivalent d'un jour de stocks stratégiques, dont 5 k tonnes d'essence et 28,25 k tonnes de gasoil-diesel.

Le Conseil des ministres a chargé la ministre de l'Énergie, d'aune part, de rédiger l'arrêté ministériel relatif à l'utilisation temporaire d'une partie des stocks stratégiques de pétrole et de produits pétroliers, pour la mise en œuvre de la seconde phase et, d'autre part, de prendre les mesures nécessaires pour mettre les aides à la disposition du gouvernement ukrainien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

© 2022 - news.belgium.be

11 mar 2022 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 11 mars 2022

Énergie : tarifs sociaux pour les bénéficiaires d'une intervention majorée

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten et du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant un préfinancement supplémentaire des fournisseurs pour la mise en œuvre du tarif social pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée.

Ce projet a été approuvé dans le cadre de la décision du kern du 31 janvier 2022 concernant la prolongation du tarif social de l'électricité et du gaz pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée (BIM). Cette mesure a pour objectif de venir en aide aux ménages à revenus modestes et de lutter contre la précarité énergétique dans un contexte de prix élevés de l'énergie sur tous les marchés de gros. Le projet fournit un préfinancement aux fournisseurs pour la mise en œuvre du tarif social de l'électricité et du gaz pour la catégorie BIM et ce, pour le premier et le deuxième trimestre de 2022.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux et les règles d'intervention pour leur prise en charge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l’Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

.be
© 2022 - news.belgium.be